

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 94.050

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 14 Juin à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

3 Juin 1994

6 Juin 1994

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoint  
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, et REVOLAT, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme FONTAN par M. MONNARD  
M. LACOTTE par M. LE GUEUT  
M. MOULINEAU par M. MARCONI  
M. SABATHIER par M. CANDAU

**ABSENTS- EXCUSES**

: M. ALONSO, Mme PARROU, M. TAP

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 25  
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Construction d'une Maison de l'Enfance

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 26 Mars 1993, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le dossier de consultation portant sur

la conception et la réalisation de la MAISON DE L'ENFANCE.

Cette même délibération autorisait Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint avec concours et, constituait un jury de concours.

Dans ce cadre, 5 groupements-candidats -constitués pour chacun d'un maître d'oeuvre et d'entrepreneur(s) réalisateurs(s)- ont été agréés par le Jury de Concours lors de sa séance du 22 Juin 1993, pour remettre un projet de construction tous corps d'état sur la base du programme élaboré par les Services Techniques de la Ville.

Le coût de réalisation de la MAISON DE L'ENFANCE DE ROYAN a été estimé à 5.060.000 Francs TTC.

Les 5 groupements-candidats ont adressé des offres, dont le Jury de Concours a pris connaissance lors de sa séance du 16 Décembre 1993.

Après avoir entendu les exposés des groupements-candidats lors de sa séance du 22 Décembre 1993, et analysé les offres, le Jury de Concours a décidé lors de sa séance du 6 Mai 1994 de désigner le groupement-candidat N° 5 POPEA-DESJARDINS mandataires des groupements, respectivement d'ingénierie et d'entrepreneurs, en qualité d'attributaires des marchés pour le projet de conception et de réalisation de la MAISON DE L'ENFANCE dont les caractéristiques sont indiquées dans la notice sommaire annexée à la présente délibération.

Dans ces conditions, il est demandé à l'Assemblée Municipale d'approuver le choix du jury et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du Rapporteur,

- VU la décision du Jury de Concours du 6 Mai 1994 désignant le groupement-candidat N° 5 POPEA-DESJARDINS en qualité d'attributaires des marchés afférents à la conception et à la réalisation de la MAISON DE L'ENFANCE,

- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- d'approuver la décision du Jury de Concours désignant le groupement-candidat N° 5 POPEA-DESJARDINS comme attributaires des marchés

afférents à la conception et à la réalisation de la MAISON DE  
L'ENFANCE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint  
agissant par délégation, à conclure et signer toutes pièces  
nécessaires à la réalisation des marchés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**

**le 28 Juin 1994**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général,**

**A. LARRAIN**

**CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

**ESTIMATION DU COUT D'OPERATION  
AFFERENT AU PROJET DE CONCEPTION-REALISATION  
DU GROUPEMENT-CANDIDAT N° 5  
POPEA - DESJARDINS**

**1 - COUT D'OBJECTIF**

- Coût d'objectif initial du projet POPEA -DESJARDINS  
Valeur MAI 1994

**COUT TOTAL 1** 4.040.621,65 Frs TTC

**2 - AMENAGEMENTS ANNEXES & MODIFICATIONS  
AU PROJET INITIAL SOLLICITES PAR LE  
JURY DE CONCOURS**

- Equipement cuisine de la crèche - halte-garderie
- Equipement cuisine du centre d'éveil et de la structure  
action enfance
- Redistribution du nombre de sanitaires de la

*crèche - halte garderie et adjonction des sanitaires  
centre d'éveil et changement des affectations  
"dortoirs" et "salles de jeux" de la crèche -  
halte-garderie*

- Plus value chauffage central (par rapport au chauffage électrique prévu dans le projet initial)*
- Alimentation gaz de la rue à la chaufferie (tranchées, canalisations, coffrets)*

***COUT TOTAL 2***

***573.180,75 Frs TTC***

3 - ESTIMATION DES FRAIS DIVERS

Frs TTC	- Bureau de contrôle (mission L + E + S)	100.000,00	
Frs TTC	- Branchements EDF/GDF, PTT, eau, assainissement	50.000,00	
TTC	- Assurance dommages-ouvrages	50.000,00	Frs
75.000,00 Frs TTC	- Primes d'indemnisation des 5 groupements-candidats		
	- Frais de publicité et de reproduction des dossiers de consultation	7.000,00	Frs TTC
TTC	- Campagne de sondages de sols	57.000,00	Frs
TTC	- Relevés de géomètre	4.000,00	Frs

**COUT TOTAL 3**

**343.000,00 Frs TTC**

COUT ESTIME DE L'OPERATION      TOTAL 1 + 2 + 3  
4.956.802,40 Frs TTC

ARRONDI A      4.957.000,00 Frs TTC